



Coalition for the International Criminal Court

[www.coalitionfortheicc.org](http://www.coalitionfortheicc.org)

**Pour plus d'information, contactez:**

**À La Haye:**

Alix Vuillemin Grendel  
Juriste

Coalition pour la CPI  
Tel: +31 70 311 10 88

E-mail: [vuillemin@coalitionfortheicc.org](mailto:vuillemin@coalitionfortheicc.org)

**À New York:**

Jelena Pia-Comella  
Directrice des programmes  
Coalition pour la CPI  
Tel: +1 646 465 8525

E-mail: [pia@coalitionfortheicc.org](mailto:pia@coalitionfortheicc.org)

Linda Gueye  
Directrice de communication  
Coalition pour la CPI  
Tel: +1 646 465 8516

E-mail: [gueye@coalitionfortheicc.org](mailto:gueye@coalitionfortheicc.org)

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

24 juin 2013

**La résolution du Conseil de sécurité souligne le rôle de la CPI  
dans la prévention des violences sexuelles**

*La Coalition mondiale enjoint les États de mettre fin à l'impunité des crimes  
sexuels et basés sur le genre*

**New York**— Mettre fin à l'impunité en soutenant la Cour pénale internationale (CPI) est indispensable à la prévention des violences sexuelles perpétrées lors de conflits, a déclaré aujourd'hui la Coalition pour la CPI

La résolution 2106 du Conseil de sécurité des Nations Unies (CSNU) adoptée aujourd'hui à l'unanimité suite à un débat public sur les violences sexuelles en situation de conflit, reconnaît la fin de l'impunité comme un moyen essentiel de prévenir les violences sexuelles et basées sur le genre perpétrées en période de conflits, et encourage les États à renforcer leurs efforts en matière de responsabilité.

« L'échec des États et de la communauté internationale dans son ensemble à lutter contre l'alarmante impunité des violences sexuelles commises en période de conflit, est un véritable point négatif », a déclaré **Jelena Pia-Comella, directrice des programmes de la Coalition pour la CPI**. « Les violences sexuelles ne sont pas une conséquence inévitable des conflits armés, mais sont utilisées comme une arme de guerre afin d'humilier et de porter préjudice aux victimes et aux communautés dans leur ensemble. Aujourd'hui la communauté internationale par le biais du Conseil de sécurité, a reconnu la nécessité d'intensifier les mesures préventives en tenant pour responsables de leurs actes, les auteurs de ces crimes odieux, tout en donnant aux survivants, un sentiment de justice. »

Suite à l'adoption aujourd'hui de la résolution 2106, il est nécessaire que le Conseil de sécurité s'engage de manière plus proactive à la pleine réalisation de son potentiel de

soutien aux mécanismes nationaux et internationaux, en particulier la CPI, dans leur quête de responsabilité.

Le Conseil de sécurité et la CPI jouent un rôle complémentaire pour prévenir et répondre aux atrocités de masse afin de préserver l'état de droit. La résolution 2106 du Conseil de sécurité réaffirme le rôle majeur que joue la CPI dans la lutte contre l'impunité des crimes sexuels et basés sur le genre. En effet, le Procureur de la CPI a retenu des charges liées à ces crimes dans presque toutes les affaires devant la Cour.

Toutefois, la CPI ne peut rendre la justice que si elle est en mesure d'amener les responsables présumés dans ses salles d'audiences. La CPI a réellement besoin que les gouvernements et le CSNU s'engagent à coopérer à l'arrestation et au transfert d'un certain nombre d'individus visés par un mandat d'arrêt de la CPI, pour des crimes sexuels et basés sur le genre.

La Coalition appelle le CSNU à user de son influence, suite à l'adoption de la résolution 2016, afin de garantir l'entière coopération des gouvernements, des organes de l'ONU et de toute partie susceptible de jouer un rôle dans l'arrestation et la remise d'auteurs présumés de violence sexuelle et basée sur le genre.

De plus, les États devraient rapidement mettre en œuvre les engagements pris dans le cadre de la résolution 2106, et notamment soutenir le Fonds au profit des victimes, qui assume une fonction réparatrice essentielle à l'égard des victimes de crimes sexuels et basés sur le genre.

En garantissant des résultats tangibles et concrets aux engagements de la résolution 2106, un message fort peut ainsi être envoyé aux victimes, que leur sort n'a pas été oublié et aux responsables, qu'il ne saurait y avoir d'impunité pour ces crimes.

*Contexte: La CPI est la première cour internationale au monde, habilitée à poursuivre les crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocides. Au cœur du mandat de la Cour se trouve le principe de complémentarité, signifiant que la Cour n'intervient que dans le cas où les systèmes judiciaires nationaux ne manifestent pas la volonté ou n'ont pas la capacité d'enquêter et de poursuivre les auteurs de génocides, crimes contre l'humanité et crimes de guerre. Actuellement, la Cour a ouvert huit enquêtes : en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, au Darfour (Soudan), en Ouganda, au Kenya, en Libye et au Mali. La CPI a publiquement émis 22 mandats d'arrêt et 9 citations à comparaître. La Cour a rendu son premier verdict le 14 mars 2012. Deux autres procès sont actuellement en cours. Le Bureau du Procureur de la CPI a également annoncé publiquement qu'il menait huit examens préliminaires sur quatre continents : en Afghanistan, en Colombie, aux Comores, en Géorgie, en Guinée, au Honduras, en République de Corée et au Nigeria.*

*La Coalition pour la Cour pénale internationale est un réseau mondial composé d'organisations de la société civile de plus de 150 pays, travaillant en partenariat pour renforcer la coopération internationale avec la CPI, garantir une Cour juste, efficace et indépendante, rendre la justice à la fois visible et universelle, et faire progresser les législations nationales visant à rendre justice aux victimes de génocide, de crimes de guerres et de crimes contre l'humanité. [www.coalitionfortheicc.org](http://www.coalitionfortheicc.org)*

*Des experts d'organisations des droits de l'homme, membres de la Coalition, sont disponibles pour plus d'informations ou des commentaires. Veuillez contacter: [communications@coalitionfortheicc.org](mailto:communications@coalitionfortheicc.org)*

###